

Informations de base	
2018/2967(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Iran, en particulier le cas de Nasrin Sotoudeh Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Iran	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/12/2018	Décision du Parlement	T8-0525/2018	Résumé
13/12/2018	Résultat du vote au parlement		
13/12/2018	Débat en plénière		
13/12/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2967(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0562/2018	12/12/2018	
Proposition de résolution		B8-0563/2018	12/12/2018	
Proposition de résolution		B8-0564/2018	12/12/2018	
Proposition de résolution		B8-0565/2018	12/12/2018	
Proposition de résolution		B8-0566/2018	12/12/2018	
Proposition de résolution		B8-0567/2018	12/12/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0525/2018	13/12/2018	Résumé

Résolution sur l'Iran, en particulier le cas de Nasrin Sotoudeh

2018/2967(RSP) - 13/12/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 522 voix pour, 6 contre et 38 abstentions, une résolution sur l'Iran, en particulier le cas de Nasrin Sotoudeh. La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement a invité les autorités iraniennes à libérer immédiatement et sans condition **Nasrin Sotoudeh, éminente avocate iranienne spécialiste des droits de l'homme**, arrêtée le 13 juin 2018 après avoir représenté une femme encourant une peine de prison pour avoir pacifiquement protesté contre la loi iranienne obligeant à porter le hijab en enlevant celui-ci. Nasrin Sotoudeh a été accusée d'«espionnage clandestin» par un Tribunal révolutionnaire iranien.

Les députés ont noté que la détention de Nasrin Sotoudeh s'inscrit dans la **généralisation de la répression à l'encontre des défenseurs des droits des femmes en Iran**. Ils ont demandé à la justice iranienne de garantir une procédure régulière et un procès équitable et de communiquer des informations sur les accusations retenues contre Nasrin Sotoudeh, et ont souligné que les autorités iraniennes doivent assurer la sécurité et le bien-être de toute personne en détention. Invitant les autorités iraniennes à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, le Parlement a fait part de sa sympathie et de sa **solidarité à l'égard de la campagne contre le code vestimentaire obligatoire du pays**. Il a condamné la détention des femmes qui ont enlevé leur foulard dans le cadre de la campagne.

Le Parlement a invité le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission à **intensifier leur action de soutien** aux lauréats du prix Sakharov en danger, et notamment à Nasrin Sotoudeh et aux autres personnes qui ont été arrêtées ou condamnées ou qui risquent la peine de mort. Il a également invité les États membres de l'Union européenne qui disposent de missions diplomatiques sur place à mettre pleinement en œuvre les orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme ainsi qu'à apporter tout le soutien voulu à Nasrin Sotoudeh et aux autres défenseurs des droits de l'homme.

Le Parlement a demandé aux États membres d'**aborder systématiquement la question des droits de l'homme** avec les autorités iraniennes dans les enceintes bilatérales et multilatérales, tout en soulignant la nécessité que le dialogue officiel UE-Iran sur les droits de l'homme soit fondé sur les droits de l'homme universels.

Le Parlement a ensuite invité l'Iran à :

- garantir aux parties défenderesses de tout procès le droit de disposer d'un conseiller juridique de son choix et de pouvoir bénéficier d'un **procès équitable**, conformément aux engagements internationaux de l'Iran en vertu du pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- **garantir la liberté religieuse** conformément à la constitution iranienne et à ses engagements internationaux ainsi qu'à mettre fin à la discrimination dont sont victimes les minorités religieuses, y compris la minorité bahaï, et les non-croyants ;
- participer davantage aux mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme en coopérant avec les **rapporteurs spéciaux** et les mécanismes spéciaux ;
- garantir en toutes circonstances que les défenseurs des droits de l'homme en Iran puissent poursuivre leurs activités légitimes en faveur des droits de l'homme **sans craindre de représailles** et sans restrictions ;
- instaurer un moratoire immédiat sur le recours à la peine de mort, qui constituerait un premier pas vers son abolition.

Le Parlement a condamné l'usage de la peine de mort, notamment contre les délinquants mineurs, et le recours systématique à la torture dans les prisons iraniennes. Il a demandé qu'il soit mis fin à toutes les formes de torture ou de mauvais traitements à l'encontre de tous les prisonniers.